

## NUMÉROS UTILES

Police Secours 17  
Pompiers 18  
Gendarmerie Aramon  
04 66 57 03 53  
Police Intercommunale  
de nuit  
06.37.65.44.27  
Enfance Maltraitée  
0800 05 41 41  
Violence femme Info  
3919  
Centre Antipoison  
04 91 75 25 25  
SAUR 04 30 62 10 00  
ENEDIS Dépannage  
09 726 750 30  
GRDF Dépannage  
0800 473 333  
SMICTOM  
0800 82 10 10  
Télécom Déangement  
3900  
3901 Pro

Complémentaire  
santé & prévoyance  
Mutuelle partenaire  
de la Ville de Domazan



Entre nous, c'est humain



- ▶ Des tarifs négociés par votre Ville\*
- ▶ 4 niveaux de garanties pour s'adapter aux besoins de chacun
- ▶ Des conseillers Mutualia de proximité
- ▶ Les + : un réseau de partenaires opticiens et une assistance 24h/24 et 7j/7

Pour plus d'informations  
contactez votre conseiller de proximité

Tél. 04.75.64.63.63 - [www.mutualia.fr](http://www.mutualia.fr)

\*Voir conditions en agence. Mutualia Alliance Santé, mutuelle régie par le livre II du code de la Mutualité. Siren n°403 596 265 - Photos : DR



N° 789 25 JANVIER 2021

# Sé Dis Que

## MARCHE SOLIDAIRE ET GOURMAND,

Est de retour au cœur de notre village.  
Rendez-vous donc le dimanche **7 février 2021** de 10h à 13h

Pour y retrouver les petits plats à emporter, concoctés par nos restaurateurs :

- Giro, d'HO' BONBEC tel : 06.68.59.06.45
- Sonia de LA TABLE DE SONIA : 07.81.91.64.41
- Marie-France de LOU MISTRAU : 06.03.78.05.14

Les menus vous seront communiqués ultérieurement.  
Avec la participation des vignerons de Domazan.

## MAIRIE DE DOMAZAN

2 Avenue  
des Miougraniers  
Tél : 04 66 57 03 28  
Fax : 04 66 57 09 74

[mairie-domazan@wanadoo.fr](mailto:mairie-domazan@wanadoo.fr)

[www.domazan.fr](http://www.domazan.fr)

Nouveau site

Horaires d'ouverture :  
Lundi/ Mardi/ Jeudi  
8h00/12h00  
14h00/16h30  
Mercredi 9h00/12h00  
14h00/16h30  
Vendredi 8h00/12h00  
Samedi 9h00/11h45

## RAPPEL

Afin de permettre à votre facteur et aux agents de la commune de distribuer vos courriers, merci d'inscrire vos **noms** sur votre **boîte aux lettres** de manière claire et lisible.

Merci de votre compréhension !

VOTRE NOM ICI

## SMICTOM



Les calendriers de collecte 2021 ne seront plus distribués sous forme papier dans les boîtes aux lettres des habitants de votre commune mais sont accessibles sur le site

[www.smictom-rhonegarrigues.fr](http://www.smictom-rhonegarrigues.fr) ou sur [domazan.fr](http://domazan.fr)

Rappel : en secteur pavillonnaire la collecte des bacs jaunes a toujours lieu les semaines impaires

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès à internet, le SMICTOM Rhône-Garrigues enverra une version papier aux usagers qui en feront la demande, vous pouvez également vous rapprocher de votre Mairie.

Contact 0800821010

## Mairie de Domazan

Location :

A louer à partir du 1er février 2021

Logement communal situé place Albert Féraud d'une surface utile de 42 m<sup>2</sup> comprenant Une entrée, une cuisine ouverte sur séjour, une chambre, une mezzanine, une salle de douche, 2 WC, et un balcon. Chauffage électrique individuel et eau à la charge du locataire.

Logement en étage.

Montant du loyer mensuel 450€ + 4€ de charges.

Caution : 1 mois de loyer. Contact : 04.66.57.03.28

## Médiathèque E.Mathieu

Suite aux annonces gouvernementales et à la mise en place du couvre-feu à 18h, à partir du mercredi 20 janvier 2021 et jusqu'à nouvel ordre, les horaires de la Médiathèque Émile MATHIEU sont les suivants:



le mercredi: 10h-12h et 14h-17h45,  
le jeudi et le vendredi : 15h-17h45,  
et le samedi : 10h-12h et 14h-17h

Prêt-retour uniquement, pas de consultation/séjour sur place et respect des gestes barrières.

## Dossier de demande de subvention 2021



Compte tenu du contexte sanitaire, pour les associations qui ont obtenu une subvention en 2020 et qui n'ont pas pu réaliser leurs projets, la mairie ne demande pas de restituer les montants alloués.

Néanmoins, nous laissons à chacun de juger de l'opportunité d'une nouvelle demande de subvention en 2021.

Le dossier est téléchargeable sur le nouveau site: [www.domazan.fr](http://www.domazan.fr) ou disponible en Mairie.

A déposer en mairie complet avant le samedi 27 février 2021."



## Médiathèque.

04 66 04 73 73  
[mediatheque@domazan.fr](mailto:mediatheque@domazan.fr)

Horaires  
Mercredi

10h-12h/15h-17h45

Jeudi et vendredi  
15h00-17h45

Samedi

10h-12h/14h-17h

## SE DIS QUE n°789

Directeur publication :  
Louis DONNET

Rédaction et mise en  
page :  
Nathalie LEFRANC

Une info à publier ?

[mairie-domazan@wanadoo.fr](mailto:mairie-domazan@wanadoo.fr)  
ou  
[communication@domazan.fr](mailto:communication@domazan.fr)

Pour être au courant,

Plusieurs réseaux,

à vous de choisir le votre :

- [Domazan.fr](http://Domazan.fr)

- [Twitter.com/MairieDomazan](https://twitter.com/MairieDomazan)

- [Facebook.com/MairieDomazan](https://facebook.com/MairieDomazan)

- [Newsletter.Domazan.fr](http://Newsletter.Domazan.fr)

## PERMANENCE

Monsieur le Maire  
assurera une  
permanence le  
Samedi

30 JANVIER 2021  
de 09h30 à 11h30  
Sur rendez-vous.

## Agence Postale Communale de Domazan

2 Av des  
Miougraniers  
04 66 04 01 74  
Du lundi au jeudi  
9h à 12h  
et de 14h à 16h30  
Vendredi de  
9h à 12h00  
Samedi de 9h à 11h45



## COVID-19 : le couvre-feu dans le Gard

**Le 14 janvier 2021, le Premier ministre a annoncé l'avancée du couvre-feu de 20h00 à 18h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain à partir du samedi 16 janvier 2021 et ce pour au minimum quinze jours**

### Informations sur les mesures nationales

L'objectif du couvre-feu est de limiter les rassemblements durant lesquels les mesures barrières sont moins bien appliquées et où le virus circule rapidement tout en limitant l'impact sur l'économie déjà mise à rude épreuve par l'épidémie.

Les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires seront interdits de 18h00 à 06h00, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive.

Les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 18h00.

Retrouvez les attestations de déplacement dérogatoire disponibles au téléchargement et en version numérique sur le site du Gouvernement <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> et l'application #TousAntiCovid.

Retrouvez les attestations de déplacement dérogatoire disponibles au téléchargement et en version numérique sur le site du Gouvernement <https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus> et l'application #TousAntiCovid.

## Campagne de vaccination COVID-19

À partir de quand ?

**Depuis le 14 janvier 2021** : ouverture de la prise de rendez-vous

**Depuis le 18 janvier 2021** : démarrage de la phase 2 de la vaccination

Où se faire vacciner ?

Les 6 centres de vaccination dans le Gard seront armés grâce aux professionnels de santé libéraux, hospitaliers et communaux, dans des structures médicales existantes et dans des salles mises à disposition par les communes. Les centres de vaccination et leurs modalités pratiques sont accessibles sur le site [www.sante.fr](http://www.sante.fr). Certains centres d'autres départements pourront être utilisés de part leur proximité géographique.

- **NIMES CHU (salle du plan blanc)**
- **NIMES Centre départemental de vaccination - 15 rue Sainte-Anne**
- **ALES CH – service chirurgie ambulatoire Depuis le 7 janvier**
- **BAGNOLS CH**
- **BAGNOLS Salle communale gérée par le CH**
- **UZES CH Mas Careiron (réservé aux professionnels de sante)**

Comment prendre rendez-vous ?

Prendre rendez-vous est une **condition absolue** d'accès au centre de vaccination. Il est vivement conseillé de prendre connaissance du formulaire d'entretien pour préparer sa prise de rendez-vous : une aide précieuse pour réunir les informations nécessaires avant de téléphoner. (voir page ci-contre)



**Vous pourrez prendre rendez-vous par la plateforme [www.sante.fr](http://www.sante.fr), ou au 0809541919 \***

En cliquant sur le centre le plus proche de chez vous, un lien hypertexte vous renverra sur [doctolib.fr](http://doctolib.fr) pour réserver vos deux créneaux de vaccination : l'un pour la 1<sup>re</sup> injection, l'autre pour le rappel. Il faudra que vous confirmiez ce second rendez-vous.

**Vous pouvez prendre rendez-vous via un numéro de téléphone national (0 800 009 110), depuis le vendredi 15 janvier 2021**

Un entretien préalable à la vaccination sera effectué lors du rendez-vous afin de vérifier l'éligibilité à la vaccination de la personne. Il est possible au préalable de se rendre chez votre médecin traitant qui vous fournira un « certificat d'éligibilité à la vaccination ».

<https://www.gard.gouv.fr/Actualites/Strategie-vaccinale-dans-le-Gard>

\* en cas de difficulté vous pouvez prendre contact avec la mairie pour aider à réserver

## La REGION COMMUNIQUE

### Vaccination pour les personnes âgées de 75 ans et + Comment vous rendre au centre de vaccination ?

Pour vous rendre au centre de vaccination,

La Région Occitanie met en place un service gratuit de transport.

**Conditions d'accès au service :**

Avoir minimum 75 ans

Être valide et autonome dans ses déplacements

**Marche à suivre :**

Prendre rendez-vous selon le protocole ci-dessus

Ce RDV devra obligatoirement être compris entre 10 h et 15 h lundi Mardi Jeudi et vendredi et le mercredi entre 14 à 17h \* pour bénéficier du service de transport gratuit.

Une fois le RDV obtenu, appeler le **0 805 460 306** au minimum 48h avant votre RDV-vaccination-covid (pour les RDV du lundi, vous devez appeler le vendredi avant midi).

Communiquer l'heure et le lieu de votre RDV-vaccination-covid et l'adresse à laquelle vous souhaitez que le chauffeur vienne vous chercher.

Le chauffeur viendra vous chercher à l'adresse et l'heure renseignées par téléphone

Porter un masque et se désinfecter les mains en montant et descendant du bus

Le chauffeur vous emmènera au centre de vaccination, vous attendra et vous ramènera chez vous.

En cas d'annulation du RDV-Covid, rappeler immédiatement le **0 805 460 306** pour annuler le transport.

\* Le service n'est pas opérationnel en dehors de ces horaires. Le cas échéant, vous devrez trouver un autre moyen de déplacement.